



COMMUNIQUÉ DU DIRECTEUR



ans le but d'améliorer les communications entre nous, voici **Le Communiqué du directeur, numéro 13.**

1. Ouverture de la nouvelle caserne # 13 Lebourgneuf

Je vous informe que nous procéderons à l'ouverture de la nouvelle caserne # 13 Lebourgneuf le mardi, 16 décembre 2008, à 16 h30. Pour l'occasion, le peloton 4 sera en service. Pour ce faire, les équipes suivantes seront déplacées comme suit :

- Le personnel temporaire affecté à la caserne # 6 sera déplacé vers la caserne # 5, sur le véhicule 305.
- Le personnel régulier de la caserne # 5 (305 et 913) sera déplacé à la caserne # 13 Lebourgneuf.

Le 1^{er} février, une répartition officielle sera effective suite à l'attribution des postes disponibles du 1^{er} décembre 2008.

Monsieur Claude Galarneau coordonnera le déménagement en collaboration avec le capitaine de la caserne # 5.

Monsieur Claude Thomassin, en collaboration avec le chef de division aux opérations en service, veillera au déplacement des véhicules.

2. Attribution des responsabilités des dossiers organisationnels et opérationnels

Comme spécifié dans le dernier Communiqué du directeur, la direction du service a dû revoir l'attribution des responsabilités de certains dossiers organisationnels et opérationnels.

- Le chef de division aux opérations intérimaire, François Gonthier, sera responsable opérationnel « GRIMP » et espaces clos. Aussi, il devient responsable organisationnel du dossier « BGH ».
- Le chef de division aux opérations, Réjean Fortin, demeure responsable opérationnel du dossier « feux de forêts ». De plus, il continue de siéger sur le comité relations de travail et se joindra au comité paritaire santé et sécurité au travail en remplacement du chef Daniel Wagner.
- Le chef de division aux opérations, Charles Marcoux, demeure responsable opérationnel de l'équipe « HAZMAT/CBRNE » et responsable organisationnel du comité du Guide des opérations.
- Le chef de division aux opérations, Daniel Wagner, devient responsable opérationnel du dossier sauvetage nautique. Il demeure responsable organisationnel des événements spéciaux et agira comme responsable opérationnel avec le Bureau de la sécurité civile.
- Monsieur Jean-Guy Laterreur demeure responsable organisationnel de plusieurs dossiers afin de soutenir les activités opérationnelles. Bien entendu, les responsables des différents dossiers vous feront part prochainement des collaborateurs qui soutiendront leurs plans d'action pour l'année 2009.

3. Adoption du règlement R.V.Q. 1207 Règlement sur la prévention des incendies

Le conseil municipal a adopté lundi dernier le nouveau règlement sur la prévention des incendies. Ce règlement remplace et harmonise les normes de prévention des incendies applicables sur l'ensemble du territoire de la Ville de Québec. Il abroge tous les règlements (32) relatifs à la prévention des incendies des municipalités mentionnées à l'article 5 de la Charte de la Ville de Québec, à l'exclusion de la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures et de la Ville de L'Ancienne-Lorette.

Il intègre et rend applicable sur tout le territoire de la Ville de Québec le Code national de prévention des incendies du Canada 1995.

Ce règlement est en vigueur depuis le 4 décembre 2008.

4. Vœux des fêtes à vous toutes et tous

À titre personnel et au nom de l'état major, je tiens à vous souhaiter à chacun et chacune ainsi qu'à votre famille un Joyeux Noël et une bonne année 2009. Aussi, j'ai une pensée particulière pour le personnel qui doit assurer le service à la population durant cette période de festivité.

5. Vacances du directeur

Je vous informe que je serai en vacances du 18 décembre 2008 au 11 janvier 2009 inclusivement. Durant cette période, le chef Wagner a accepté d'assumer l'intérim.

Amicalement,



Richard Poitras

Le 5 décembre 2008